

723

3 mai 1978

DistribuéDifficultés des organisations internationales à Genève à la suite de la dépréciation du dollar et de la hausse du franc suisse

Département politique. Proposition du 20 avril 1978 (annexe)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 1er mai 1978 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 28 avril 1978 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La proposition ainsi que le texte des éléments de base d'une déclaration qui y est annexé à titre d'instructions aux délégations suisses sont approuvés.
2. Les départements politique et des finances et des douanes sont chargés de faire rapport au Conseil fédéral sur les problèmes posés par l'utilisation du CICG à Genève.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution
- FZD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. Müller*Difficultés des organisations internationales

Les organisations internationales ont le budget en francs



o.718.2 U'ch. - PO/vz

3003 Berne, le 20 avril 1978

DistribuéeAu Conseil fédéral

Difficultés des organisations internationales
à Genève à la suite de la dépréciation du
dollar et de la hausse du franc suisse.

Le 22 février 1978, le Conseil fédéral a chargé le département politique d'étudier les problèmes qui se posaient aux organisations internationales établies à Genève du fait de la dépréciation du dollar et de la hausse du franc suisse. La décision du Conseil fédéral priait aussi les départements politique et des transports et communications et de l'énergie de chercher une solution aux difficultés de l'IATA.

La présente proposition ne traite ni du cas de l'IATA qui est une organisation "sui generis" et qui fera l'objet d'une proposition ultérieure, ni du cas des organisations non gouvernementales très nombreuses à Genève. Beaucoup de ces organismes se trouvent, en effet, dans une situation difficile et ouvertement ou non demandent une aide des autorités suisses; accéder à ces requêtes créerait un précédent dangereux.

Difficultés des organisations intergouvernementales

Les organisations intergouvernementales dont le budget est libellé

- 2 -

en dollars - principalement les Nations Unies et les institutions spécialisées - se trouvent indiscutablement dans une situation très délicate non seulement à cause de la dépréciation de cette monnaie, mais aussi parce que leur budget étant établi sur une période de deux ans, l'ampleur des variations est plus sensible.

Pour ne citer que deux exemples, les programmes et budget de l'OIT 1978-1979 avaient été établis sur la base d'un taux de change de fr.s. 2,51 pour un dollar. La chute du dollar depuis lors signifie pour l'organisation une perte de quelque 30 millions de dollars, ceci indépendamment du déficit qui résulte du départ des Etats-Unis. Cette perte devra être compensée par des contributions supplémentaires obligatoires pour les Etats membres ainsi que naturellement par des compressions budgétaires qui finissent par porter atteinte à la substance même des travaux de l'organisation.

Le budget des Nations Unies pour 1978-1979 - près d'un milliard de \$, dont le quart dépensé en Suisse - a été préparé sur la base du taux de fr.s. 2,51 (taux moyen de 1976) alors que le cours moyen de 1977 était déjà de fr.s. 2,42. Finalement, l'assemblée générale a retenu en décembre un cours de fr.s. 2,17. Le jour même de l'adoption du budget, le cours du dollar tombait pour la première fois à deux francs. Tout ceci se traduit naturellement par des ajustements successifs du budget et des augmentations correspondantes des contributions des Etats membres.

Conformément au mandat du Conseil fédéral, un groupe de travail réunissant des représentants du département fédéral des finances, de l'économie publique et du département politique ainsi que de la Banque nationale a étudié les moyens propres à aider les organisations établies à Genève à faire face à ces ajustements.

Stabilisation des taux de change

Les organisations internationales souhaiteraient surtout la fixation

- 3 -

d'un taux de change garanti par la Suisse. Cette solution a été écartée d'emblée par le groupe de travail, de même que la proposition de taux-plancher avancée par la direction de l'OMS (fixation par la Banque nationale d'un cours de change plancher pour une période limitée d'un ou deux ans). Ces propositions qui équivaldraient à la création d'un "franc des organisations internationales" seraient contraires à la politique monétaire et économique de la Suisse et risqueraient au surplus d'être très onéreuses. (Les organisations peuvent théoriquement atteindre le même but par des achats judicieux de devises à terme. C'est du reste ce qu'elles ont toujours fait, mais l'ampleur des fluctuations monétaires a bouleversé toutes les prévisions).

Aucune mesure partielle de stabilisation des changes ne peut malheureusement parer aux effets du désordre monétaire généralisé qui règne actuellement et nous estimons donc qu'il est préférable de continuer comme par le passé à recourir à des appels de contributions supplémentaires pour combler les pertes qui ne pourront pas l'être par des économies. La Suisse en prendra sa part encore qu'elle bénéficie de la baisse du dollar.

Utilisation du franc suisse dans le budget des organisations internationales, particulièrement celui des institutions spécialisées des Nations Unies

La Suisse, désireuse de ne pas "internationaliser" le franc suisse, s'est toujours opposée très nettement au recours au franc suisse comme unité de compte encore que juridiquement elle n'eût aucun moyen de l'empêcher. Sur ce point, le groupe de travail, tout en continuant à donner la préférence au dollar, prévoit un assouplissement très net de la position suisse puisqu'en tout état de cause une partie très importante des dépenses est faite en Suisse.

Il convient, du reste, immédiatement d'ajouter qu'il est inconcevable que les Nations Unies passent du dollar en franc suisse; en

- 4 -

revanche, certaines organisations spécialisées envisageraient avec faveur la méthode dite du "split-budget" ou du "split-assessment" (budget ou contributions en francs suisses pour les dépenses effectuées dans cette monnaie). Ces innovations si elles étaient acceptées par les Etats membres ne pourraient pas entrer en vigueur avant la période biennale de 1980-81 vu la complexité de leur mise en oeuvre.

Elles sont de nature à aider les organisations, mais ne résolvent pas le problème budgétaire et financier des Etats membres, forcés de procéder à l'achat, très onéreux pour la plupart d'entre eux, de francs suisses.

Unité de compte : La Suisse s'était de même montrée fort peu favorable à l'introduction d'une unité de compte qui quelle que soit sa nature reposerait en outre très largement sur le dollar.

Cette position avait été reconfirmée en 1974 dans un aide-mémoire adressé aux Nations Unies. Nous partions alors de l'idée que la crise du dollar n'avait qu'un caractère passager. Certes, nous continuons à penser que le dollar est sans doute, vu son rôle mondial et la commodité de son utilisation, la monnaie la plus propre à servir de base au budget des organisations internationales, mais vu son instabilité persistante, nous nous demandons maintenant si, théoriquement tout au moins, il n'y aurait pas avantage à utiliser une unité de compte basée par exemple sur un panier de monnaies et moins liée aux aléas de la politique monétaire des Etats-Unis. C'est pourquoi et tout en nous rendant compte que, techniquement, l'utilisation même d'une unité de compte est difficile dans un système mondial et aussi complexe que celui des Nations Unies, nous n'excluons plus pour notre part à moyen ou à long terme le recours à une telle mesure. Bien entendu, vu ses implications politiques, il n'appartiendrait pas à la Suisse de la proposer.

Projet de déclaration suisse

Sur la base des indications du groupe de travail, le service économique et financier du département politique a rédigé un projet de texte qui est soumis aujourd'hui à votre approbation et qui contient, outre un aperçu sur la situation monétaire internationale, un exposé des principaux éléments de la position de la Suisse telle qu'elle est esquissée ci-dessus. Ce texte constituera des instructions aux délégations suisses lors des prochaines conférences internationales et peut servir de base à leurs déclarations. Il est souhaitable en effet que celles-ci vouent une attention particulière aux problèmes résultant de la fluctuation désordonnée des monnaies. Indépendamment de leurs incidences budgétaires, ils présentent par leurs conséquences politiques un danger latent pour le rôle de Genève et de la Suisse en tant que centre international.

Difficultés de la position de la Suisse

Les pertes des organisations internationales, les ajustements continuels des budgets qui ne sont que très partiellement compensés par l'absence d'inflation en Suisse, la cherté de la vie pour les délégations dont les traitements sont exprimés en dollars sont autant d'éléments objectifs ou subjectifs propres à aiguïser un certain mécontentement à l'égard de Genève.

D'autre part, vu la surenchère à laquelle se livrent maintenant les Etats pour attirer les organisations internationales, la communauté internationale attend maintenant des prestations plus importantes que par le passé de la part des Etats hôtes. On nous l'a fait comprendre lors des dernières réunions des organes directeurs de l'OIT et de l'OMS.

Il n'y a pas lieu de prendre trop au sérieux pour le moment les propositions de transfert des institutions spécialisées des Nations Unies, mais elles sont l'indice d'un climat politique qui se dégrade. D'autre part, on fait remarquer non sans raison que la Suisse

- 6 -

tire des avantages économiques certains de la présence des institutions spécialisées et des Nations Unies, qu'elle ne contribue pas - à de très rares exceptions près - au budget de ces dernières, que c'est un pays riche très en retard dans son aide publique au développement et qui, en outre, bénéficie pour ses propres contributions de la baisse du dollar.

Bref, il est possible que nous soyons exposés à des pressions de caractère politique lors des prochaines grandes conférences internationales des institutions spécialisées.

Notre position à la prochaine assemblée générale des Nations Unies risque en tout cas d'être délicate, d'une part parce que celle-ci devra décider de nouveaux transferts de New York et Genève à Vienne et que la cherté du franc suisse va être exploitée politiquement contre nous, d'autre part parce que Cuba va sans doute présenter à nouveau un projet de résolution tendant à faire supporter aux Etats hôtes les charges supplémentaires découlant de la fluctuation des monnaies. Jusqu'à présent, les projets de résolution cubaine sur le même sujet ont toujours été repoussés, mais la thèse cubaine tend à s'accréditer. En tant qu'observateur, nos possibilités d'influencer la discussion sont très limitées.

Nous n'avons pas d'estimation précise, mais l'apport économique des organisations internationales à Genève est évalué à quelque 800 millions, chiffre probablement très approximatif. A cela s'ajoute, en outre, le bénéfice considérable que nous tirons des adjudications du CERN (792 millions depuis la fondation de l'organisation; environ 71 millions en 1977).

Pour Vienne, le chancelier Kreisky donnait dans une récente interview une estimation de 100 à 200 millions de dollars pour les années à venir. De son côté, une étude très approfondie de la ville de New York évalue à \$ 450 millions le bénéfice tiré des Nations Unies contre \$ 20 millions de frais pour la ville.

En période de récession, les organisations internationales sont aussi une source d'emplois.

- 7 -

Contributions "ad hoc" de la Suisse

Il serait certes souhaitable de pouvoir faire un geste "politique" pour désarmer ou prévenir les critiques.

Les contributions ad hoc au budget régulier des organisations internationales sont à exclure, vu la valeur de précédent et la charge financière trop lourde qu'elles représenteraient pour la Confédération.

En revanche, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire envisage d'augmenter ses contributions volontaires en dollars à certains programmes d'assistance technique des institutions spécialisées et des organes qui dépendent des Nations Unies, à condition naturellement que lesdits programmes correspondent à nos propres critères d'aide au développement.

Sur ce point, la Suisse bénéficie très nettement de la baisse du dollar par rapport au franc suisse. Mais la portée et l'effet de telles mesures sur l'opinion internationale restent forcément limités et ne résolvent pas les problèmes qui se posent à Genève même.

Le département politique a songé aussi à ce qui pourrait être une autre contribution concrète de la Suisse et il tient ici à exposer ce qui pourrait en constituer les grandes lignes sans toutefois demander l'autorisation d'en faire état ou de faire pour le moment des déclarations d'intention dans des institutions internationales.

Nous pourrions par exemple envisager de mettre gratuitement le Centre international de conférences à Genève à la disposition des organisations et des conférences intergouvernementales. Ce centre, inauguré en 1973, a été conçu comme un instrument de politique étrangère et est destiné à faciliter le déroulement des travaux des institutions internationales. Malheureusement, les résultats ont été décevants et le CICG reste trop souvent vide : certes il

répond à toutes les exigences de la technologie moderne, mais il est loué à des tarifs commerciaux, destinés à couvrir le prix de revient et n'est pas compétitif par rapport aux autres salles de conférences existant à Genève ou à l'étranger. L'ONU - bien que la Suisse lui ait accordé un tarif préférentiel - n'utilise pas le centre qu'elle juge encore trop cher. Or, comme nous l'avons constaté dans le troisième rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse et des Nations Unies, presque toutes les grandes conférences internationales se déroulent maintenant sous l'égide ou dans l'orbite des Nations Unies. Le cas de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire (CDDH) font exception. Toutes deux ont utilisé le centre et de ce fait ont sans doute contribué à masquer des perspectives futures d'utilisation fort incertaines. Le seul locataire régulier est actuellement l'Union internationale des télécommunications (UIT). Quant aux congrès privés, ils sont de courte durée et d'un faible rapport.

Les résultats financiers sont décevants.

1973 (6 mois)	bénéfice	fr.	90'953.90
1974	bénéfice	fr.	685'338.90
1975	bénéfice	fr.	421'116.40
1976	<u>perte*</u>	fr.	8'679.--
1977	bénéfice	fr.	250'260.--
1978 (prévision)	<u>perte</u>	fr.	800'000.--

* non compris l'amortissement annuel de fr. 250'000.--

Les bénéfices proviennent principalement de la CSCE, de la CDDH (financement par la Confédération) et de l'UIT.

Nous pensons qu'il sera de plus en plus difficile d'équilibrer le budget du centre, aussi la concession que nous offririons - la gratuité (non compris les frais de sécurité) - serait moins onéreuse

qu'il ne le paraît de prime abord, puisque en définitive nous ne sacrifierions aucun client payant potentiel. En revanche, la gratuité constituerait une aide appréciable non seulement pour les institutions spécialisées qui louent d'ordinaire des salles aux Nations Unies parce que le CICG est trop cher, mais aussi pour les Nations Unies qui, manquant elles-mêmes de salles, pourraient disposer plus facilement de leurs propres locaux. Plusieurs conférences internationales n'ont, en effet, pu se tenir à Genève faute de salles au Palais des Nations.

L'avantage pour Genève est évident, car les grandes conférences internationales marquent son importance politique et constituent aussi un apport économique intéressant sans cependant charger son infrastructure. Politiquement aussi, on pourrait concevoir que cette concession de la Confédération compense en quelque sorte la disparition de la contribution financière que cette dernière a accordée au canton de Genève de 1969 à 1975 (voir Message du 21 mai 1969).

Bien entendu, la question devrait être soumise aux Chambres puisque la gratuité implique la transformation du prêt de fr. 64'373'600.-- et d'une durée de 99 ans, octroyé à la FIPOI pour la construction du CICG. Le bâtiment figurerait alors dans l'inventaire des bâtiments de la Confédération et il faudrait prévoir un crédit annuel de fr. 1'700'000.- pour l'entretien. Enfin, nous devrions renégocier le droit de superficie.

Toutes ces opérations et les études préliminaires prendront du temps et pourront du reste se faire à loisir. Toutefois, politiquement, l'affaire est urgente, vu les difficultés que nous prévoyons cette année à Genève, la nécessité de faire un geste politique et aussi parce qu'il nous paraît important de faire cette concession avant que l'Autriche n'inaugure l'année prochaine le Donaupark et ne décide sans doute de mettre le grand centre de

- 10 -

conférences et de congrès qu'elle construit actuellement à Vienne à la disposition des Nations Unies gratuitement ou à des conditions très favorables.

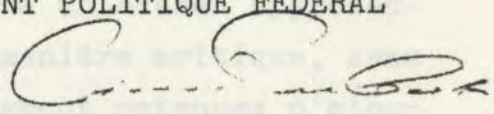
Vu ce qui précède, le département politique

p r o p o s e

au Conseil fédéral

- 1) d'approuver la présente proposition ainsi que le texte des éléments de base d'une déclaration qui y est annexé à titre d'instructions aux délégations suisses;
- 2) de charger les départements politique et des finances et des douanes de lui faire rapport sur les problèmes posés par l'utilisation du CIGC à Genève.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL


Pierre Aubert

1 annexe

Pour co-rapport

- au département fédéral des finances et des douanes
- au département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal

- au département politique fédéral (en 15 ex.) pour exécution
- au département fédéral des finances et des douanes, pour information
- au département fédéral de l'économie publique, pour information.

Eléments de base pour une déclaration suisse1. Introduction

Les autorités suisses sont préoccupées par les relations de change des monnaies dont l'instabilité se répercute sur les budgets des organisations internationales et les contributions des pays membres.

La prise de conscience généralisée et aiguë de ces problèmes a commencé d'alimenter un débat international. Certaines des idées générales et des propositions qui en émanent, en dépit d'un attrait apparent, ne résistent pas à un examen approfondi. Nous devons donc les considérer de manière critique, sans parti pris, pour que les solutions finalement retenues n'ajoutent pas de nouveaux problèmes à ceux qu'elles voulaient résoudre, ni que leur validité ne soit limitée dans le temps.

2. La situation monétaire internationale

Nous relèverons de prime abord que la situation monétaire internationale, dont l'instabilité avait déjà été abondamment évoquée dans nos débats précédents, n'a pas évolué comme nous l'aurions tous souhaité vers une stabilisation. Il y a eu au contraire des alternances de périodes d'accalmies et de turbulences avec, malheureusement, une tendance à la prédominance des facteurs déstabilisants au cours des dix derniers mois.

Le décalage des cycles conjoncturels entre pays, les objectifs différents assignés aux politiques monétaire et budgétaire nationales ainsi qu'une série d'autres éléments en sont les causes premières. Ces facteurs provoquent en effet des écarts entre les taux d'intérêt, écarts qui entraînent à leur tour des mouvements de capitaux à court et long termes. Il va sans dire, dans un système de changes flottants, que ces flux se répercutent sur les cours des monnaies. A long terme, les cours de change devraient toutefois largement s'adapter aux différences des coûts et des prix. Mais cela ne signifie pas qu'à court terme les cours ne s'en écartent pas. L'évolution du franc suisse, pendant ces derniers mois, est là pour le prouver. Sa revalorisation excède en effet largement le différentiel des taux d'inflation et ne correspond plus aux réalités économiques.

L'action des autorités monétaires cherche avant tout, dans les circonstances présentes, à lutter contre les fluctuations erratiques des taux de change. Il semble que la coopération internationale en matière monétaire gagne en importance. En tout cas, certains signes encourageants l'attestent. Avec la deuxième révision des statuts du FMI, entrée en vigueur récemment, la collaboration internationale devrait encore s'intensifier.

La Suisse est très intéressée à ces développements positifs qui permettent d'augurer une plus grande stabilité. Elle a d'ailleurs manifesté, à plusieurs reprises, sa disponibilité de s'associer à toute action constructive.

Elle souffre en effet de l'appréciation de sa monnaie qui n'a plus de lien avec les réalités économiques. Elle sait qu'une certaine hausse du franc est inévitable puisqu'elle a, avec 1 % environ, le taux d'inflation le plus bas du monde. Néanmoins, dans son cas, il y a eu manifestement "overshooting", raison pour laquelle elle a dû renforcer, en février dernier, son dispositif de défense contre l'afflux des capitaux indésirables. Elle l'a fait tout en sachant que son influence sur les marchés des changes internationaux est limitée. Les premiers indices permettent de penser que ces mesures agissent dans le sens désiré.

3. Effets des fluctuations de change sur les budgets des organisations internationales et possibilités de les surmonter

Dans un système de taux de changes flottants, toute personne ou société qui déploie une activité internationale a vu s'accroître les risques de change. Les organisations internationales, notamment celles qui ont leur siège à Genève, n'échappent pas à cette règle. Les autorités suisses sont conscientes de ces difficultés.

Dans les organisations internationales, le temps qui s'écoule entre le moment de l'adoption du budget et celui où les dépenses se font est assez long. Pendant cette période, des différences de cours importantes peuvent survenir notamment entre le franc suisse et le dollar américain. L'organisation est de ce fait contrainte de procéder à des appels de contributions supplémentaires qui ne sont du goût de personne.

Dans une certaine mesure, il est possible de se prémunir contre ces fluctuations de change en secourant par exemple à terme ou en compensant les gains et les pertes résultant d'opérations sur devises. Les organisations internationales recourent vraisemblablement déjà à ces techniques mais le font-elles, compte tenu des perturbations des marchés des changes, dans une mesure suffisante?

Les autorités suisses se demandent également s'il ne serait pas possible d'améliorer encore les procédures budgétaires tout en reconnaissant cependant pleinement que beaucoup a déjà été fait et que le problème est complexe.

4. Choix d'une unité de compte ou d'une autre monnaie que le dollar

Plusieurs propositions ont été faites pour abandonner le dollar comme monnaie utilisée dans les budgets des organisations internationales et le remplacer par une unité de compte ou une autre monnaie nationale. Examinons ces deux variantes.

a) l'unité de compte (U.C.)

Les U.C. telles qu'elles sont généralement envisagées maintenant reposent sur un panier de monnaies. Les options que l'on peut imaginer en vue de leur utilisation sont soit la création d'une nouvelle U.C. soit le recours à une U.C. existante, telle le DTS utilisé par la plupart des pays membres des organisations internationales dans leurs relations avec le FMI.

Le recours à l'U.C. n'est pas exempt de problèmes. Tout d'abord, le choix d'une U.C. est forcément lié à des problèmes politiques délicats. Ensuite, le recours à cette solution ne résoudrait pas, tant s'en faut, tous les problèmes rencontrés actuellement par les organisations internationales. Enfin, il n'est pas exclu que certaines difficultés supplémentaires résultent pour l'organisation et ses membres d'un recours à l'U.C.

Mais au regard de ces inconvénients, l'U.C. présente aussi des avantages dont le principal est de réduire les effets négatifs liés aux variations de change. C'est pourquoi la Suisse n'est pas opposée à l'U.C. Elle a déjà eu l'occasion d'exprimer sa position sur le sujet dans les organisations internationales dans lesquelles il a été question de remplacer le franc-or par une unité mieux adaptée au monde actuel. Cela dit, la Suisse ne pense pas que les principales organisations internationales ayant leur siège à Genève tireraient un avantage décisif de l'adoption de l'U.C. Cette question, si elle devait être discutée plus avant, serait abordée dans un esprit ouvert par nos autorités.

b) le franc suisse

On a de plus en plus préconisé ces derniers temps l'utilisation du franc suisse comme monnaie de substitution au dollar. Ces propositions tournent autour de 3 variantes:

- l'ensemble du budget est exprimé en francs suisses
- seule la part du budget correspondant aux dépenses effectuées en Suisse est exprimée en francs suisses

- 6 -

- le budget continue d'être exprimé en dollars mais une part des contributions est appelée en francs suisses (split budget).

Jusqu'ici, les autorités suisses s'étaient prononcées négativement sur ces suggestions. Après avoir reconsidéré leur position, elles seraient prêtes à accepter désormais que le franc suisse soit utilisé plus largement dans les budgets des organisations internationales qui ont leur siège à Genève et effectuent une partie de leurs dépenses en Suisse. Dans l'esprit des autorités suisses, le recours à des solutions de ce genre ne saurait toutefois résoudre les difficultés récentes des organisations internationales.

5. Conclusions

La Suisse a assoupli sa position sur les propositions tendant à utiliser le franc suisse dans les budgets des organisations internationales à Genève. Elle est prête également à discuter dans un esprit ouvert les suggestions relatives à l'adoption des budgets en U.C.

Elle estime toutefois que les solutions envisagées en ce qui concerne l'U.C. et le franc suisse sont impropres à résoudre les principaux problèmes budgétaires et financiers des organisations internationales.

C'est pourquoi il lui paraît que le maintien du dollar reste encore la solution la plus appropriée. Cette monnaie demeure

- 7 -

en effet la principale U.C. et le moyen de paiement le plus couramment utilisé dans les échanges internationaux.

Afin de circonscrire au maximum l'insécurité liée aux risques de change une adaptation constante des procédures budgétaires doit être recherchée ainsi qu'un recours très large aux moyens qu'offrent les techniques bancaires.

On est d'ailleurs en droit d'espérer, compte tenu des récents signes encourageants en manière de coopération monétaire internationale, que les relations de change s'orienteront vers une plus grande stabilité, laquelle conjuguée avec l'absence d'inflation en Suisse, devrait supprimer les difficultés des organisations internationales.

1. Le projet de réponse est approuvé (voir annexes).

2. Les destinataires de la lettre sont autorisés à la publier s'ils en font la demande.

Communication:

M. Eric Martin, 12, rue de l'Abbaye, 1205 Genève, par la Chancellerie fédérale

Extrait au groupe-varié (sans adresse, projet de réponse à la proposition)

-GEM 15 pour exécution

-FBU 3 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. Martin